



15ème législature

Question N° : 26964	De Mme Marine Le Pen (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Relations avec la Turquie	Analyse > Relations avec la Turquie.
Question publiée au JO le : 25/02/2020 Réponse publiée au JO le : 23/06/2020 page : 4416		

Texte de la question

Mme Marine Le Pen attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les relations de la France avec la Turquie. Aujourd'hui, du fait de son appartenance pleine et entière à l'OTAN, la France est factuellement alliée de la Turquie. Or, depuis plusieurs années et notamment depuis l'arrivée au pouvoir du régime actuel, ce pays bafoue les principes et règles du droit international aussi bien à l'intérieur de ses frontières (les arrestations en masse par exemple) qu'à l'extérieur et c'est beaucoup plus grave car sur le plan international la France est, à travers l'OTAN, alliée de la Turquie. Que ce soit en Syrie, où son soutien à des organisations islamistes a déstabilisé l'État syrien, à Chypre où la Turquie envisage d'installer des forages pétroliers de façon illégale, ou encore la Lybie où l'envoi de troupes turques fragilise un pays très instable et fait peser un risque sécuritaire à l'Europe et à la France en particulier avec un chantage à l'immigration, la Turquie n'est aujourd'hui pas un pays fiable. Sa présence dans la même alliance que la France tout comme sa candidature à l'entrée dans l'Union européenne posent clairement un problème majeur. Elle souhaite savoir si le Gouvernement entend réévaluer la relation avec la Turquie afin de protéger les intérêts de la France.

Texte de la réponse

La France a, avec la Turquie, plusieurs sujets de préoccupations et de divergences, sur lesquels des clarifications sont indispensables : - Dans le nord-est syrien, l'initiative unilatérale de la Turquie en octobre 2019, que la France a condamnée, a constitué une menace directe contre les intérêts de sécurité de l'Europe ; - Les initiatives unilatérales turques en Méditerranée orientale, notamment les activités de forage non autorisées dans la zone économique exclusive chypriote, et la prétention d'Ankara de délimiter des zones de juridictions maritimes sans tenir compte des droits souverains d'autres Etats riverains sont en contradiction avec le droit international et l'esprit de dialogue et de coopération que devraient imposer des relations de bon voisinage ; - En Libye, l'engagement militaire de la Turquie, direct ou indirect, contrevient aux engagements pris dans le cadre du processus de Berlin en faveur d'une solution politique et viole l'embargo des Nations unies sur les armes ; - Sur la question migratoire, l'instrumentalisation des migrants et des réfugiés à des fins politiques contrevient aux engagements souscrits dans la Déclaration UE-Turquie de 2016 et n'est évidemment pas acceptable ; - Au sein de l'OTAN, l'ambiguïté demeure, notamment à la suite de l'acquisition par la Turquie de systèmes de défense russes S-400. De façon plus générale, la situation des libertés et des droits fondamentaux en Turquie ainsi que les pressions sur la société civile demeurent malheureusement préoccupantes. S'agissant des négociations en vue d'une adhésion à l'Union européenne, les choix faits par la Turquie n'autorisent aucun progrès ni n'offrent de perspective. Dans ce contexte, il serait contraire aux intérêts de la France de ne pas maintenir avec la Turquie un dialogue lucide, ferme et



exigeant sur tous les sujets, dans un contexte international marqué par de fortes tensions et une exigence de coopération internationale renouvelée. Ce dialogue inclut une exigence de clarification des positions d'Ankara, tant dans le contexte de l'OTAN, que dans le contexte de la relation avec l'Union européenne.